

1953

VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER



BULLETIN MUNICIPAL



LES QUESTIONS DE L'EAU

E T

DE L'ASSAINISSEMENT



CHERS CONCITOYENS,

Au Conseil municipal du 19 février, après une campagne de presse des plus tendancieuses, les élus socialistes : MM. MIDON, FABER, CREMA, GASTINEL, et les élus ex-R.P.F. : MM. TADDEI, COULET, PIETRERA, dans l'union la plus complète, ont essayé de justifier l'ancienne Municipalité socialiste sur deux questions importantes : l'alimentation en eau de la ville et l'assainissement.

Ils ont quitté la séance du Conseil municipal ne pouvant pas répondre aux questions précises que nous avons posées.

Depuis, ils essaient de couvrir leur départ précipité du Conseil municipal et leur reculade par de nouveaux articles de presse aussi mensongers et ridicules que les premiers.

La Municipalité d'U.R.R. a donc décidé de faire imprimer les exposés faits par M. le Maire :

1° Sur les eaux de Carnoules, le 19 février 1953 ;

2° Sur l'assainissement, le 25 octobre 1951.

Tous les Seynois se rendront compte, avec des faits précis, des dates indiscutables, qu'avant 1939 les élus de l'époque ont tout commencé dans des conditions lamentables, alors qu'ils auraient pu solutionner facilement ces deux problèmes de 1919 à 1941.

Ils se rendront compte de même que, depuis la Libération, la Municipalité d'U.R.R. a pu réparer les insouciances de nos prédécesseurs.

MEMBRE

L'Alimentation en Eau de La Seyne

(Conseil Municipal du 19 Février 1953)

1° LES CONSEILLERS MUNICIPAUX S.F.I.O. ET EX-R.P.F. SONT ILLOGIQUES :

Les Conseillers municipaux socialistes et ex-R.P.F. avaient dit et écrit qu'ils n'assisteraient plus aux séances du Conseil municipal.

Ils sont venus aujourd'hui, après une réunion commune au Cercle des Travailleurs, non pas pour travailler, mais pour provoquer le désordre.

LES PREUVES ?

D'abord le renforcement du service d'ordre avec des éléments de la police venus de Toulon, ce contre quoi nous élevons une énergique protestation.

Ensuite la présence « d'envoyés spéciaux » de la presse toulonnaise, ce qui nous fait plutôt rire.

Enfin, les grossièretés, les injures, déversées depuis le début de la séance par MM. MIDON et GASTINEL, MM. TADDEI et COULET.

De quoi s'agit-il ?

Pour nous, il s'agit de donner enfin, au cours de l'été prochain, de l'eau en quantité suffisante et avec une pression suffisante aux habitants de notre ville. Et, dans les mois à venir, d'étendre l'adduction d'eau aux quartiers et aux rues pas encore desservis.

Pour les autres, il s'agit d'ouvrir la campagne électorale ; les intérêts des Seynois étant des plus secondaires.



2° LES GRAVES ERREURS DU PROJET DE CARNOULES :

M. MIDON, s'écartant du sujet, nous a demandé de revoir les archives municipales. Nous les avons vues. Et nous allons en parler un peu.

La Municipalité socialiste, élue en 1919, ne s'est pas préoccupée du problème de l'eau avant 1929. Pendant dix ans, elle a donc négligé ce problème essentiel.

Puis, pendant quatre ans, de 1929 à 1933, elle s'est contentée de quelques recherches sur le territoire local, sans prendre d'initiative elle-même, ne voulant pas que ces recherches aboutissent d'ailleurs.

Enfin, elle a commencé à parler de l'eau de Carnoules en 1934.

Quelles ont été les erreurs initiales de ce projet, élaboré à la hâte, commencé spectaculairement à la veille des élections municipales, où la Municipalité socialiste se sentait menacée par les listes adverses ?

— a) D'abord un mensonge sur le débit prévu. Il n'y aura jamais, à Carnoules, les 100 litres seconde annoncés. Tous les jaugeages effectués le démontrent. C'est tellement vrai que dans un rapport du 17 décembre 1952, les Ponts et Chaussées écrivent :

« L'adduction des captages de Carnoules est virtuellement réalisée ; toutefois, en période d'étiage, le débit de 100 litres seconde ne peut pas être assuré ». D'ailleurs, les jaugeages officiels varient entre 13 l./seconde et 52 l./seconde. C'est net et clair.

— b) Ensuite, la pose d'une canalisation longue de plus de 40 km. Ce qui représente des frais considérables d'entretien pour une ville de l'importance de La Seyne. Ce qui ne serait rien. Mais de plus, la longueur de la canalisation à surveiller fera qu'en cas d'incidents, la ville risque de rester plusieurs jours sans eau comme les essais actuels le démontrent. A cela, il faut ajouter une autre négligence de la Municipalité d'avant-guerre, qui n'a pas prévu un réservoir suffisant pour parer à cette éventualité. Nous allons être dans l'obligation d'en construire un deuxième.

Ce qui est aussi confirmé par le rapport des Ponts et Chaussées déjà cité, où l'on peut lire : « Cette canalisation n'est pas encore réceptionnée et les premiers essais ont donné lieu à des mécomptes. »

— c) Enfin, la quantité insuffisante d'eau de Carnoules est encore réduite, car la Municipalité d'avant-guerre a signé une convention avec la S.N.C.F. qui nous met dans l'obligation de céder gratuitement, et chaque jour, 700 m³ d'eau à la gare de Carnoules.

Il fallait donc corriger ces graves erreurs de la Municipalité socialiste.

Mais il y a des erreurs encore plus sérieuses.

Elles intéressent l'avenir de notre cité :

1° Le 23 février 1934, le Conseil municipal de La Seyne a pris l'engagement d'indemniser les « usiniers, irrigants et autres usagers de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux ».

C'est en vertu de cet engagement que les arrosants de Carnoules, lésés et même ruinés par le captage de leur eau, nous demandent 100 millions de dommages-intérêts. C'est une somme considérable pour le budget d'une ville comme La Seyne. Le procès est actuellement en cours.

2° Le Conseil municipal d'avant-guerre a accepté aussi que figure au décret d'utilité publique du 11 août 1936 l'article 4 qui prévoit que « la commune de La Seyne devra restituer l'eau nécessaire à la sauvegarde des intérêts généraux dans des conditions qui seront fixées par le Ministre de l'Agriculture ».

Or, en vertu de cet article, les arrosants de Carnoules demandent que tout ou partie de l'eau leur soit restituée. Si le Ministre de l'Agriculture accepte, ce qui est fort possible, la quantité d'eau déjà insuffisante de Carnoules sera encore réduite sérieusement.

3° NOTRE PROJET POUR CORRIGER CES ERREURS :

C'est pour éviter tous ces inconvénients majeurs que nous avons recherché une solution permettant :

- 1° De donner à La Seyne la quantité d'eau suffisante de 100 l./seconde ;
- 2° D'éviter les conséquences financières et techniques dues à une telle canalisation de 42 km. ;
- 3° De pallier au cadeau en eau fait à la S.N.C.F. ;
- 4° De trouver un arrangement amiable avec les arrosants de Carnoules.

Cette solution a été notre adhésion au Syndicat intercommunal, comprenant des municipalités de toutes opinions politiques, mais ayant un but commun : donner de l'eau à leurs habitants.

Ce syndicat a présenté un projet qui a été approuvé, qui est en cours de réalisation. Ce projet prévoit un relèvement du barrage de Carcès, d'où l'eau sera amenée à une usine d'épuration à Carnoules, et va donner à La Seyne les 50 litres seconde qui manquent aux captages de Carnoules.

C'est ce que les élus socialistes et ex-R.P.F. nous reprochent.

4° CE QUI SERA POSSIBLE DANS QUELQUES MOIS :

Ainsi, avec l'eau de Carnoules, bien qu'en quantité insuffisante, et avec l'eau de Carcès ainsi conduite jusqu'à la canalisation de Carnoules, La Seyne pourra :

- a) Améliorer la distribution actuelle de l'eau ;
- b) Etendre la distribution aux quartiers et aux rues qui en sont encore dépourvus ;
- c) Arriver à un accord satisfaisant pour tous avec les arrosants de Carnoules.

Mais alors, pourquoi tout ce bruit dans la presse, et ici aujourd'hui même, à propos de notre réalisation qui, répétons-le, corrige les « bêtises » de l'ancienne Municipalité ?

5° LA SEYNE POUVAIT AVOIR DE L'EAU EN 1936 ET 1937, SANS LE PROJET DE CARNOULES :

Pour le bien comprendre, il est nécessaire de faire un rapide retour en arrière. La Municipalité socialiste d'avant-guerre pouvait éviter les captages insuffisants de Carnoules ; elle pouvait éviter de placer 42 km. de tuyau ; elle pouvait résoudre très rapidement le problème de l'eau dès 1936.

Elle ne l'a pas voulu. Voyons pourquoi.

L'opération de Carnoules était une opération mal étudiée, mal engagée, une opération électorale, les vieux Seynois s'en souviennent. C'est en définitive une grave erreur.

Tout le bruit fait par M. LAMARQUE, M. MIDON et M. TADDEI et C^{es} a pour but de cacher cette vérité incontestable.

En effet, à plusieurs reprises et notamment au mois de mai 1936, des propositions furent faites à la Municipalité seynoise en vue de faire bénéficier la ville des travaux effectués par la ville de Toulon à Fontaine-d'Ajone. Elles auraient pu donner 200 l./seconde à notre ville.

Ces propositions furent, d'ailleurs, acceptées par le Conseil municipal de Toulon, le 29 mai 1936. La ville de La Seyne répondit négativement.

Alors que, sans aucune charge nouvelle, dès cette époque, La Seyne pouvait avoir de l'eau en quantité suffisante. Et l'argent économisé aurait pu servir à construire le Stade, ou des écoles, etc...

De nouvelles propositions furent faites à M. le Préfet du Var, à M. LAMARQUE, Conseiller général, à M. le Maire de La Seyne. C'était en septembre 1937. Les travaux de captage de Carnoules étaient très avancés, mais aucune canalisation n'était encore posée. Ces propositions étaient les suivantes : amener les eaux de Carnoules dans la canalisation existante qui s'arrêtait à Toulon. Ce qui aurait évité des travaux inutiles et coûteux, ce qui aurait donné l'eau aux Seynois dès 1937. Ces propositions ont été aussi rejetées.

Ce qui fait mentir aujourd'hui les élus socialistes, ce qui les fait calomnier, ce qui les fait hurler, c'est que nous disons tout ce qu'ils ont caché à la population avant la guerre ; c'est que nous aurons bientôt donné de l'eau à la ville, malgré l'héritage négatif et dangereux qu'ils ont laissé dans ce domaine comme dans tant d'autres.

M. TADDEI les défend ? Est-ce une déformation professionnelle ? Peu importe. L'approche des élections municipales, la liste unique qu'il rêve de constituer avec les socialistes « émoussille » l'ancien admirateur du général DE GAULLE, aujourd'hui à la remorque du député caméleon PUY et à la dévotion du sénateur socialiste LAMARQUE.

Ce qui précède est tellement vrai que le Syndicat intercommunal, le 18 décembre 1952, a condamné à l'unanimité les articles de M. LAMARQUE. Qui a condamné les socialistes de La Seyne ? Les Municipalités socialistes de Solliès-Ville, La Farlède, Pierrefeu, Bormes, Le Lavandou, membres du Syndicat intercommunal.

Pourtant, le 11 décembre 1952, M. LAMARQUE et M. MONTAGNE ont eu une entrevue avec le Préfet du Var à ce sujet. Ils ont essayé, une fois de plus, de s'occuper d'affaires qui ne les regardent pas et de mettre en échec notre projet.

6° LES PROPOSITIONS FAITES ACTUELLEMENT A LA MUNICIPALITE PAR LE SYNDICAT, LES PONTS ET CHAUSSEES ET LE GENIE RURAL :

Le Syndicat intercommunal nous a proposé, dans cette séance du 18 décembre, d'étudier la cession éventuelle, au Syndicat, des travaux effectués de Carnoules à La Seyne.

Mais les travaux ne sont pas l'eau.

Contrairement au mensonge de MM. LAMARQUE et TADDEI, MIDON et COULET, nous n'avons rien proposé. Mais on nous fait des propositions.

Quelles sont ces propositions ?

a) La ville de La Seyne recevrait 19.497.500 frs. comptant. Ce qui, par exemple, permettrait de construire l'école maternelle de la Rouve, de poser les canalisations d'eau dans certaines rues, etc...

b) La Ville de La Seyne n'aurait plus à payer les annuités sur les 46.165.000 francs que nous devons encore après les emprunts effectués par nos prédécesseurs.

c) Pour tenir compte de la revalorisation du prix des travaux, une réduction de 50 % nous serait faite sur le prix du mètre cube d'eau.

Nous ne sommes pas des gens hutés comme les élus d'avant-guerre, qui n'ont jamais répondu aux propositions faites en 1936 et 1937.

Nous examinons ces propositions avec sérieux et nous disons 'OUI' sur le principe de la cession. Nous examinerons les modalités financières et techniques de cette cession lorsque les travaux de Carnoules auront été réceptionnés, c'est-à-dire qu'ils nous seront remis définitivement par les Ponts et Chaussées. Actuellement la Ville n'est pas encore la propriétaire des travaux de Carnoules.

7° CES PROPOSITIONS SONT CONCRETES :

Cette cession, en définitive, si elle se fait :

- a) n'enlèvera pas un mètre cube d'eau aux quantités prévues pour La Seyne ;
- b) nous débarrassera des inconvénients de l'entretien de cette longue canalisation.

8° REPONSES AUX INTERRUPTIONS DES ELUS SOCIALISTES ET EX-R.P.F. :

Il faut, maintenant, répondre à quelques aspects de la question soulevés par MM. MIDON et TADDEI.

— Il faut, paraît-il défendre la population Seynoise ?

De 1919 à 1941, vous avez été incapables de solutionner les deux questions, et de l'assainissement, et de l'eau.

Nous avons solutionné la première, nous sommes en train de solutionner la seconde.

— Vous ne faites pas de la politique au Conseil Municipal ?

Or, depuis que j'ai commencé à parler, vous m'interrompez avec des expressions : « Moujiks », « Et Marty », « Etes-vous Russe ou Français ? », « Parlez-nous du Pacte germano-soviétique ». Ne craignez rien, je terminerai à toutes ces questions quand j'en aurai terminé avec la question des eaux.

Mais nous resterons calmes et fermes, ne vous donnant pas l'occasion du désordre que vous recherchez.

— **Vous nous accusez de vouloir aider une société capitaliste ?**

Alors, revenons au passé.

Je vous rappelle que le Conseil municipal socialiste avait décidé de donner, en 1937, 33 millions de travaux à l'époque à une société, la G.T.B.A., de gré à gré et que ce marché a été fort heureusement condamné par le Conseil d'Etat.

Et je vous rappelle aussi que les travaux de Carnoules, baptisés extension du réseau d'eau, ont été confiés à la S.A.D.E. sans aucun appel à la concurrence.

Or, la S.A.D.E. n'est que la filiale de la Compagnie générale des eaux, puissante société capitaliste. Et la société capitaliste de Pont-à-Mousson qui a vendu les 42 km. de tuyaux en fonte, de Carnoules à La Seyne, n'était pas étrangère à ces travaux, puisqu'un des fonctionnaires qui a approuvé le projet est devenu directeur d'une succursale importante de Pont-à-Mousson par la suite.

— **Vous parlez des intérêts de notre ville ?**

Que faisaient M. LAMARQUE et M. MONTAGNE le 11 décembre 1952, dans le cabinet de M. le Préfet ? Qu'a écrit M. LAMARQUE le 14 jan-

vier 1953 au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Agriculture ?

— **M. TADDEI est un humoriste ou un inconséquent lorsqu'il affirme qu'en 1953 les crédits sont beaucoup plus importants qu'avant la guerre !**

Il n'a jamais entendu parler, sans doute, des 1.464 milliards de crédits militaires qui empêchent toutes réalisations utiles, qui limitent la construction d'écoles, qui s'opposent à la construction de logements, etc., qui aggravent la fiscalité qui nous écrase.

Il le sait très bien, mais il veut tromper la population d'une part et, d'autre part, excuser l'inertie totale des élus socialistes avec qui il se prépare à faire liste commune.

..

9° CONCLUSION :

Nous reviendrons sur toutes ces questions avec plus de précisions, lors de la campagne électorale.

Mais nous proposons d'inviter M. LAMARQUE à la prochaine séance du Conseil municipal afin qu'il s'explique avec nous. Mais M. CREMA, qui était Conseiller municipal avant la guerre, pourrait répondre à sa place dès aujourd'hui.

Au lieu de répondre, les Conseillers municipaux socialistes MIDON, FABER, CREMA, GASTINEL et les Conseillers municipaux ex-R. P. F. TADDEI, COULET, PIETRERA, dépités et hargneux, quittent la salle sans répondre et vont tenir une réunion commune au Cercle des Travailleurs.

Seynois, Seynoises,

Attention ! Nos adversaires veulent parler uniquement des eaux de Carnoules pour éviter d'aborder d'autres problèmes qui les gênent :



**Nos nombreuses réalisations ;
Leur complicité avec les pouvoirs publics ;
Les crédits militaires et les œuvres de Paix ;
L'Indépendance nationale et la Paix.**



L'Assainissement de La Seyne

(Séance du Conseil Municipal du 21 Octobre 1951)

1^o DE 1902 A 1919 :

En 1902, le Conseil Supérieur d'Hygiène et la Préfecture du Var réclament l'assainissement de La Seyne aux élus de l'époque.

Le même problème est posé à Toulon. Les deux villes discutent pour essayer d'arriver à une solution commune. Toulon fait alors cavalier seul.

De nouveaux contacts sont pris en 1912, mais très timidement entre Toulon et La Seyne, sans résultat, lorsque survient la guerre de 1914.

1919 : Est élue la Municipalité LAMARQUE, qui devait administrer notre ville jusqu'en 1941, c'est-à-dire pendant 22 ans. Hésitant pendant 20 années, cette Municipalité a laissé échapper toutes les occasions qui s'offraient à elle de réaliser l'assainissement. Elle n'a pas su tenir compte des expériences tentées pour un accord entre Toulon et La Seyne ; elle a délibérément sacrifié les intérêts de notre ville à cet hypothétique accord.

En effet, le 31 janvier 1920, le Conseil Supérieur d'Hygiène, une fois de plus, demande qu'un accord intercommunale entre les communes Toulon-La Seyne, en vue de l'étude de leur assainissement. Avec cette différence que nous ne sommes plus en 1902 et que Toulon peut attendre la solution commune puisqu'elle a réalisé une partie importante de son assainissement avec l'usine d'épuration de Lagoubran. Les élus seynois de l'époque n'ont pas voulu voir cette différence : c'est impardonnable, car de là découlent toutes leurs erreurs, toutes leurs hésitations, toute leur démagogie. Ainsi étaient sacrifiés les intérêts de La Seyne dès le départ.

2^o DE 1919 A 1925, LES ELUS SEYNOIS SE PREOCCUPENT SURTOUT DE TOULON :

1920 : les Pouvoirs publics suggèrent une conférence intercommunale Toulon-La Seyne, « de façon à lier les deux villes par une solution commune permettant de déverser en haute mer ».

La Seyne accepte et négocie ! On se demande pourquoi puisque La Seyne n'a pas de tout-à-

légout. Le premier travail d'élus sérieux aurait consisté à s'occuper de notre ville, de l'étude d'un projet, de le préparer, de le faire adopter, et surtout de le réaliser.

Ainsi, le 6 juin 1921, le Conseil municipal désigne MM. LAMARQUE, PAUL et GASSIER pour l'étude d'un émissaire commun, alors que la ville n'a rien à déverser !

Ainsi, le 4 janvier 1922, le Conseil municipal adopte une convention avec Toulon pour « l'évacuation en pleine mer des eaux usées provenant des communes de Toulon-La Seyne ». C'est mettre la charrie avant les bœufs. C'est tromper la population.

Ainsi, le 5 décembre 1922, M. LAMARQUE signe ladite convention qui n'intéresse en rien la ville de La Seyne, aucun projet d'assainissement n'existant !

C'est pourquoi la discussion continue dans le vide. M. LAMARQUE, faisant preuve d'incapacité administrative, ose dire le 10 avril 1924 : « La question de l'assainissement est arrivée au point culminant où l'exécution peut être envisagée ». Exécution de quoi ? puisque rien, absolument rien n'a été prévu pour La Seyne et que depuis cinq ans la Municipalité ne s'intéresse qu'à Toulon !

D'ailleurs, le 16 janvier 1925, le Conseil municipal de Toulon, à direction socialiste, le Maire étant M. CLAUDE, donne une bonne leçon à nos élus de l'époque. Il dit en effet, dans une délibération : « Que la Ville de La Seyne veuille bien dresser son projet et établir des devis ». Car ils n'ont rien fait et six années ont été perdues en bavardages inutiles. Alors que de 1919 à 1925, tout était facile. La ville, à peu de frais, aurait réalisé son assainissement.

3^o DE 1925 A 1928, LE CONSEIL MUNICIPAL RETIENT UN PROJET D'ASSAINISSEMENT :

Cette leçon aurait pu être profitable à des élus soucieux de l'hygiène et de l'avenir de la ville. Pas du tout.

Pendant trois ans, de 1925 à 1928, le Conseil municipal ne s'occupe plus de rien. C'est le silence le plus complet.

Enfin, en 1928, la Ville ouvre un concours pour un projet d'assainissement. Il est vrai que nous approchions, une fois de plus, des élections municipales !

Un an plus tard, en 1929, une commission extra-municipale retient un projet. Ce projet offre cette particularité qu'il soumet deux déversements possibles : l'un à Marigau, l'autre à Sicié. Il y aurait beaucoup à dire sur cette particularité puisque l'on sait que le déversement à Marigau est inacceptable.

Enfin, de toute façon, tout est prêt.

Après neuf ans de discussions stériles, La Seyne peut aller de l'avant.

Que fallait-il faire ?

1° Présenter le projet à la population pour le faire discuter et approuver : cela n'a pas été fait.

2° Présenter le projet aux Pouvoirs publics : Préfecture, Intérieur, Santé publique. Cela n'a pas été fait.

3° Lutter avec eux, appuyés par la population, pour le faire approuver, subventionner et commencer les travaux. Cela n'a pas été fait.

Nous sommes en 1929. Il est possible de réaliser rapidement et à peu de frais.

Les élus de l'époque ne firent rien de ces trois conditions de succès. Leur attitude dépasse tout ce que le bon sens peut imaginer !

4° DE 1928 A 1932, LA SEYNE CAPITULE DEVANT TOULON :

Le 13 juillet 1929, M. LAMARQUE a écrit à Toulon : « Notre projet est prêt, voulez-vous l'examiner ? ». Comme s'il était nécessaire d'obtenir l'approbation de Toulon pour réaliser l'assainissement de La Seyne !

Toulon ne répond pas.

Le 29 octobre, M. LAMARQUE écrit de nouveau à Toulon :

Le Maire de Toulon répond alors : « L'affaire est à l'étude ». C'est incroyable, mais vrai. Le Maire de Toulon étudie le projet de La Seyne.

L'étude est fort longue ; 1930, pas de réponse. Quelle incapacité de nos élus d'alors ? Mais ils s'entêtent dans leur erreur.

Le 8 février 1932, M. LAMARQUE écrit de nouveau au Maire de Toulon.

Enfin, après trois ans d'attente inutile, le Maire de Toulon répond le 4 mars 1932. Mais que répond-il ? Exactement ce qui suit :

« Je demanderai à M. le Préfet la désignation de nouveaux membres de la Commission intercommunale devant faire partie de la Section municipale et de la Section technique de la Ville de Toulon. »

C'est-à-dire : votre projet, nous l'enterrons et nous recommandons la discussion à zéro, comme en 1902, en 1912, en 1921.

Nous sommes en 1932. Depuis douze ans, M. LAMARQUE dirige la Municipalité, depuis trois ans un projet a été retenu. Les élus seynois vont-ils enfin comprendre ? Vont-ils enfin déposer leur projet et le réaliser ? Non.

Le 8 avril 1933, M. LAMARQUE répond au Maire de Toulon. Que répond-il ? Il capitule en ces termes : « A la date du 1^{er} avril, comme mon Conseil municipal, en séance plénière, s'est trouvé unanime pour accepter votre proposition en formulant le désir que nos réunions aient lieu à la Sous-Préfecture comme précédemment, sous la présidence de M. le Sous-Préfet. »

Et voilà le comble, car la conclusion est :

« Je vous prie de vouloir bien me fixer sur vos intentions le plus tôt possible. »

Comme si douze années d'attente n'avaient pas suffi.

Ainsi, une première occasion a été manquée de 1919 à 1925.

Une deuxième occasion est manquée de 1925 à 1932.

M. LAMARQUE a tout accepté, mais il a négligé seulement les intérêts de La Seyne !

5° 1933 : NOUVEAU MENSONGE DE LA MUNICIPALITE LAMARQUE :

La faiblesse, l'inertie, l'incapacité n'ont jamais rien rapporté. Aussi, le Maire de Toulon ne répond-il pas et une année se passe encore.

Les techniciens de la Ville s'émeuvent de la comédie jouée par M. LAMARQUE. Le 30 novembre 1933, la Direction des Services publics de La Seyne fait un long rapport où nous lisons : « Nous estimons que le déversement à Sicié est possible par les seuls moyens de la Ville de La Seyne. M. BEZAULT en a fait établir l'estimation. » C'est donc vrai que La Seyne n'a pas besoin d'un accord avec Toulon. Il aurait simplement suffi que les élus aient le désir de lutter et d'aboutir.

Aussi, le 15 décembre 1933, le Conseil municipal discute à nouveau de l'assainissement. Que dit M. LAMARQUE ? Voilà ses propres paroles : « Aujourd'hui, nous ne pouvons plus attendre. Il s'agit du sort d'une population proche de 30.000 habitants que la situation actuelle menace de toute évidence dans son hygiène et sa santé. » Il y a pourtant quatorze ans que M. LAMARQUE attend.

Le projet adopté en 1929 est enfin déposé devant le Conseil municipal. D'ailleurs, M. LAMARQUE est affirmatif puisqu'il dit à cette même séance du Conseil municipal : « Tout se présente donc dans les meilleures conditions pour libérer notre ville de ses sujétions actuelles. »

C'est un nouveau mensonge et aucun Conseiller municipal ne demande d'explication ! Ils acceptent, une fois de plus, à l'unanimité, les belles paroles de leur premier adjoint.

Il a donc fallu quatre ans pour présenter un projet au Conseil municipal.

En résumé, en 1933, la Ville se trouve exactement devant la même situation qu'en 1920 : création d'une nouvelle Commission intercommunale. Depuis 1919, Toulon propose, et La Seyne accepte ! A chaque fois, les intérêts de notre localité ont été négligés, sacrifiés.

En résumé, les élus de l'époque se contentent de belles phrases.

Rappelons qu'en 1924 M. LAMARQUE annonçait triomphalement : « C'est le point culminant ! » Qu'en 1933 il affirme prétentieusement : « Tout se présente dans les meilleures conditions ! » Cependant qu'en 1941, lorsque M. LAMARQUE quittait la Mairie après avoir servi Vichy pendant plusieurs mois, La Seyne n'avait pas encore l'assainissement.

6^e DE 1933 A 1935, TROISIEME OCCASION MANQUEE DE REALISER L'ASSAINISSEMENT :

Le projet a donc été déposé officiellement le 15 décembre 1933. Mais le silence règne encore pendant deux années, 1933 à 1935. Ce n'est que le 27 mai 1935 que le Conseil municipal s'intéresse à l'assainissement. Pourquoi faire ?

Voilà ce que dit la délibération de l'époque :

« 1^o Demander à M. le Préfet du Var de s'entretenir en vue d'arriver à un accord avec la Ville de Toulon.

« 2^o S'en remettre à l'arbitrage auquel il fait appel, en s'engageant par avance à accepter le résultat de cet arbitrage. »

C'est la capitulation la plus totale ! M. LAMARQUE accepte, par avance, un arbitrage sans discussion, sans lutte.

Pourquoi donc M. le Préfet se généralise-il devant de telles faiblesses ? C'est pourquoi il néglige La Seyne, mais il tient compte des observations de la Ville de Toulon. Dans une lettre du 19 juillet 1935 au Maire de cette ville, il lui dit : « Je réserve ma décision d'exécution jusqu'à mise sur pied d'une combinaison financière acceptable par votre commune. »

Et voilà ! L'assainissement de La Seyne subordonné à la situation financière de la Ville de Toulon !

1935 ! C'est la troisième occasion manquée de réaliser l'assainissement de la ville de La Seyne ! Malheureusement, de 1919 à 1935, la situation économique s'est profondément modifiée. Les prix ont augmenté, la crise s'étend sur la France. Des difficultés vont surgir pour tous et la préparation de la guerre va prendre le dessus sur les œuvres pacifiques.

Chacun peut voir, en écoutant notre historique de l'assainissement, quelle terrible responsabilité portent les élus de l'époque, sans audace, sans perspectives, sans désir de lutter avec les Pouvoirs publics pour leur ville et sa population !

7^e DE 1935 A 1937, L'EMISSAIRE COMMUN ETAIT INUTILE :

Liés par avance à un arbitrage accepté sans condition, nos élus doivent, une fois de plus, modifier leur projet.

Rappelons que ce projet a été mis au concours en 1928, retenu en 1929. En 1935, il n'a pas reçu un commencement d'exécution. Mieux, il va être transformé à la demande du Maire de Toulon !

Cette modification est motivée par la construction d'un problème émissaire commun.

Ce sera la plus grave faute des élus de l'époque. Cet émissaire commun, on aurait pu, on aurait dû l'éviter.

Quelles sont les conséquences de l'émissaire commun ?

1^o Assèchement de tous les puits dans les propriétés où passe l'émissaire.

2^o Dispersion des eaux du quartier des Plaines, eaux que la Ville aurait pu utiliser sans aller en chercher à Carnoules.

3^o Dépenses considérables qui grèvent le budget de la Ville pour trente années.

Qui, on aurait pu éviter cet émissaire commun. N'est-ce pas M. LAMARQUE qui écrivait au Préfet du Var, le 27 juillet 1932, en parlant des travaux d'assainissement : « Ceux-ci ne sont pas exactement les mêmes suivant que notre réseau intérieur déversera isolément à la mer ou se branchera sur un collecteur commun aux deux villes. »

Il ne suffisait pas d'écrire au Préfet, il fallait agir. On n'a rien fait. On a tout accepté.

Ce n'est que le 5 mai 1937, après avoir perdu deux nouvelles années, que le Conseil municipal reprend la question. Que dit M. LAMARQUE ?

« L'importance du relèvement général a été considérablement diminuée en évitant le franchissement du Pont-de-Fabre, conséquence très heureuse de la construction de l'émissaire commun. »

Ainsi, non seulement le premier adjoint a capitulé, mais encore il se félicite de cette capitulation. Qu'en pensent les habitants des quartiers Isnards Bastian, Les Plaines, etc. Qu'en pensent les contribuables seynois ?

8° 1937 : M. LAMARQUE MET LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS :

Après dix-huit ans de gestion ininterrompue, le Conseil municipal propose enfin aux Pouvoirs publics un programme de grands travaux : H.B.M., centre urbain, stade, eau et assainissement.

Il s'agit de donner tous ces travaux à la même entreprise, sans adjudication, par un marché de gré à gré et d'intéresser en plus l'entreprise aux gestions futures.

Le Ministre de l'Intérieur de l'époque, pourtant membre du Parti Socialiste, n'approuve pas et soumet la convention au Conseil d'Etat. Que répond la plus haute juridiction administrative du pays ? Ce qui suit : « Dès lors, en raison, tant des inconvénients de toute nature que comporterait l'exécution des conventions dont il s'agit, que des irrégularités de certaines modalités de l'opération envisagée, la section estime devoir refuser son adhésion à la combinaison qui leur était soumise. » C'est la condamnation la plus formelle d'une gestion difficile à qualifier.

Tout est à refaire.

Voilà pourquoi, le 12 juillet 1937, le Conseil municipal renonce à tous ses projets. Pas une voix ne s'y élève pour protester sur la manière dont cette affaire a été conduite.

Toutes les promesses s'envolent : stade, écoles, poissonnerie, H.B.M., centre urbain.

Et il faut revoir séparément le projet d'assainissement. Mais rien n'est prêt encore. Le Ministre

socialiste BLANCHO n'écrit-il pas à M. LAMARQUE, le 17 juillet 1937 : « Des renseignements qui me parviennent sur cette affaire, il résulte qu'à l'heure actuelle rien n'a pu être fait dans ce sens, car le département n'a pas encore été saisi des projets dressés par la Ville de La Seyne. »

Cette situation est confirmée par une lettre du Ministre de l'Intérieur socialiste du 23 juillet 1937, par une nouvelle lettre de BLANCHO du 25 novembre 1937, par une nouvelle lettre du Ministre de l'Intérieur du 16 novembre 1937.

Cependant, l'adjudication des travaux a été faite le 14 octobre 1937. Nos élus ne savent pas si l'émissaire commun se fera. Mais ils l'ont accepté et tout leur projet est orienté dans ce sens. On reste ébahi devant tant de mensonges cachant une telle incapacité.

9° 1937-1939 : LA GUERRE ARRIVE. EN 20 ANS, RIEN N'A ETE FAIT :

Pour l'émissaire commun, La Seyne attend toujours la réponse de Toulon.

Enfin, après dix-huit ans de discussions, de capitulation seynoise, le Préfet du Var rend son arbitrage. La Seyne accepte encore. Toulon ne répond toujours pas. Nous sommes au 12 décembre 1938. Nos élus municipaux ont applaudi Munich. Ils ont approuvé la guerre qui arrive.

L'ingénieur auteur du projet, las d'attendre depuis 1928, presse la Municipalité. Il lui écrit le 25 février 1939 : « Notre milieu syndical se heurte à une attitude intransigeante qui montre la préoccupation du gouvernement exclusivement orienté vers les travaux d'armement. Toutes les possibilités d'action doivent être mises en œuvre à l'heure actuelle, car il ne faut pas se cacher que, dans l'état des choses actuel, il existe de grandes chances d'insuccès. »

La situation de la Ville est grave. Le Conseil général se saisit de l'affaire le 20 avril 1939. Là, M. LAMARQUE, Conseiller général, condamne M. LAMARQUE premier adjoint, car il est dit dans la délibération de l'Assemblée départementale « que pour La Seyne, la situation peut devenir, à brève échéance, particulièrement critique, ses travaux en cours d'exécution et le fonctionnement de son système d'assainissement menacé de ne pouvoir servir, si l'émissaire régional n'est pas rapidement réalisé... »

Toute la duperie du Conseil municipal apparaît nettement. De 1919 à 1939, il a menti. Après 1937, il a commencé des travaux inutilisables.

Les événements se précipitent, la guerre est certaine. Le 6 juillet 1939, M. LAMARQUE, affolé, écrit au Ministre de la Santé publique. C'est la lettre d'un homme écrasé par des responsabilités qu'il ne peut plus cacher. Cette lettre est fort longue et il faudrait que chaque Seynois puisse la lire. Voilà la conclusion : « Nous n'avons pas à cacher que faute d'une solution rapide et normale, notre Conseil municipal, dont la patience subit depuis bientôt vingt ans tant de tribulations, posera le problème par une décision retentissante devant l'opinion locale et même devant l'opinion française toute entière. »

C'est une protestation qui tombe à vide. En 1920, en 1925, en 1929, en 1935, il aurait fallu faire appel

à la population. Mais les élus ont préféré discuter, dans l'ombre, avec Toulon et la Préfecture.

Nous tenons à la disposition de quiconque *désirera* les lire tous les documents cités dans cette étude.

L'historique de l'assainissement, c'est la condamnation de ceux qui ont géré la ville de 1919 à 1941 : des paroles, toujours ; des réalisations, jamais.

Aujourd'hui, après un travail acharné, au milieu de grandes difficultés, nous en avons terminé avec l'assainissement de la zone urbaine, avec l'émissaire commun. Nous avons commencé l'assainissement de la zone suburbaine, dont les travaux sont très avancés actuellement.

QUESTIONS POSEES A M. LAMARQUE

LE 1^{er} NOVEMBRE 1951

ET RESTEES JUSQU'A CE JOUR SANS REPONSE

1° De 1919 à 1925, qu'a-t-il fait pour l'assainissement de la ville ?

2° Pourquoi M. CLAUDE, Maire socialiste, change-t-il d'opinion le 16 janvier 1925 ?

3° De 1925 à 1929, qu'a-t-il fait pour l'assainissement de la ville ?

4° Pourquoi, de 1929 à 1932, le projet d'assainissement de La Seyne n'a-t-il pas été déposé auprès des Pouvoirs publics ?

5° Pourquoi M. LAMARQUE n'a-t-il tenu aucun compte du rapport du Directeur des Services publics, établi le 30 Novembre 1933 ?

6° Que s'est-il passé à la séance du Conseil municipal du 15 décembre 1933 ?

7° Que s'est-il passé à la séance du Conseil municipal du 27 mai 1935 ?

8° Que s'est-il passé à la séance du Conseil municipal du 5 mai 1937 ?

9° Pourquoi M. LAMARQUE voulait-il donner 33 millions de travaux, en 1937, par un marché de gré à gré, à une seule société ?

10° Que pense-t-il de la condamnation faite le 20 août 1937 par le Conseil d'Etat, contre la gestion municipale de La Seyne ?

11° A quelle date a été commencé l'émissaire commun et comment M. LAMARQUE comptait-il faire fonctionner l'assainissement qu'il prétend avoir réalisé ?

12° Qu'écrivit M. LAMARQUE, le 6 juillet 1939, au Ministère de la Santé publique ?

13° Comment M. LAMARQUE pense-t-il rendre l'eau aux cultivateurs des quartiers traversés par l'émissaire commun ?

CONCLUSION

Voilà la vérité sur ces deux importantes questions.

Les élus d'avant-guerre les ont négligées de 1919 à 1934. Ils sont impardonnables.

Ils les ont découvertes après quinze ans de gestion négative.

Ils les ont mises en chantier après quinze ans de gestion négative, sans étude sérieuse, à des seules fins électorales.

Héritiers de cette situation lamentable, nous les avons menées à bien, malgré des conditions extrêmement difficiles.

Il faut remarquer une contradiction flagrante :

1° Pour la question de l'eau, les propositions de la Ville de Toulon étaient favorables à La Seyne. La Municipalité d'avant-guerre a tout refusé. Sinon, La Seyne aurait eu de l'eau dès 1936.

2° Pour la question de l'émissaire commun, les propositions de la Ville de Toulon étaient catastrophiques pour La Seyne. La Municipalité d'avant-guerre a tout accepté. Sinon, La Seyne aurait eu l'assainissement en 1925.

Or, les élus de l'époque encore présents à La Seyne ne veulent pas, ou peut-être ne peuvent pas, l'expliquer. Quant à nous, nous allons continuer pour :

- a) Terminer l'assainissement de la zone sub-urbaine ;

b) Grouper les propriétaires à constituer une association syndicale qui les aidera pour le financement de leurs travaux intérieurs ;

c) Activer les travaux du Syndicat intercommunal pour que La Seyne ait les 100 litres seconde promis vainement par la Municipalité d'avant-guerre ;

d) Améliorer l'alimentation en eau là où elle existe et pour apporter l'eau dans les rues et les quartiers où la Municipalité d'avant-guerre ne l'a jamais donnée en vingt-deux ans de gestion.

Nous l'avons d'ailleurs fait à la rue Berny, l'avenue Donicarde, le quartier Sainte-Anne, le quartier de Fabre à Gavet.

Ainsi, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, comme dans celui des écoles, du sport, des colonies de vacances, de la protection de la mère et de l'enfant, de l'aide sociale, des vieux et des vieilles, nous aurons plus fait en un mandat que les élus d'avant-guerre en un quart de siècle.

T. MERLE, *Maire de La Seyne.*

P. PRATALI, M^{me} VINCENT, M. PASSAGLIA, PEIRE, CANEBIER, GARRON, *Adjoint au Maire.*

AUTRAN, CASTELLI, CRESP, CHRISTIN, M^{me} GAUTRAY, M^{me} GENTILE, M. PEYRE, SILVY, *Conseillers municipaux.*